

## NOTE D'INFORMATION 2021

*MASTER Sciences, technologie, santé  
mention géographie, aménagement,  
environnement et développement*

*Parcours :*

*Identification Aménagement et Gestion du Foncier*

### **NATURE DU RECRUTEMENT :**

La sélection est réalisée sur dossier, certains candidats pouvant être par la suite convoqués à un entretien complémentaire.

### **CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier d'inscription au concours d'entrée Master est en ligne sur le site [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr) Les documents demandés devront être adressés à l'ESGT, 1 boulevard Pythagore, 72000 LE MANS, au plus tard le :

**Jeudi 26 mars 2021**  
**(Cachet de la poste faisant foi)**

Tout dossier envoyé après cette date ne pourra pas être pris en considération ; il en sera de même pour tout dossier incomplet.

### **ÉTUDE DE DOSSIER :**

Le dossier est étudié par un jury au vu notamment des éléments suivants :

- Résultats au baccalauréat (notes et mention) ;
- Résultats depuis le baccalauréat ; (copies diplôme, notes)
- Lettre de motivation ;
- Eventuellement lettres de recommandations des enseignants.

Les résultats seront publiés le **mardi 25 mai 2021 à partir de 15h00** sur le site web de l'école : [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr). Les candidats seront également informés, par voie postale, de la décision du jury et, le cas échéant, recevront leur convocation à un entretien complémentaire.

### **ENTRETIEN COMPLÉMENTAIRE :**

L'entretien, d'une durée de 15 minutes, aura lieu dans les locaux de l'ESGT **le jeudi 3 ou le vendredi 4 juin 2021**.

### **RÉSULTATS :**

Les résultats seront publiés le **mardi 15 juin 2021 à partir de 12h00** et consultables sur le site web de l'École [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr).

Le jury établit une liste principale et une liste complémentaire. Les candidats de la liste complémentaire intègrent le Master en fonction des désistements de la liste principale.

L'admission définitive à l'ESGT est subordonnée à la présentation de la validation du niveau L3.

## **DEMANDE DE BOURSES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Les candidats concernés par l'attribution d'une bourse par le Crous sont invités à prendre leurs dispositions dès le mois de mars 2021 (demande en ligne sur le site du Crous).

## **ENSEIGNEMENT À L'ESGT**

La scolarité est de 2 années. La première comprend deux semestres d'études, dont une formation en entreprise obligatoire de 2 mois. La deuxième année comprend un semestre d'études suivi d'un travail de recherche en entreprise de 20 semaines (préparation du mémoire).

Le régime des études est l'externat. Cours, travaux dirigés et travaux pratiques ont lieu à l'école. Des déplacements d'une demi-journée à plusieurs jours peuvent être programmés pour des visites d'étude ou des travaux de terrain.

## **DROITS DE SCOLARITÉ À L'ESGT**

Les droits de scolarité payables annuellement par les élèves sont fixés par le ministère de l'Éducation nationale par un arrêté ministériel. Actuellement pour la scolarité 2020/2021, les frais de scolarité sont de **243** euros de droits ministériels + **200** euros de droits complémentaires. Les boursiers sont exonérés des droits ministériels.

En ce qui concerne les étudiants non ressortissants de l'un des États membres de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, les frais de scolarités 2020/2021 sont de **3770** euros.